

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-596026

C-A

59580

Autres

Maladie

Dentaire

Optique

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **4513**

Société :

Actif Pensionné(e)

Autre :

RAGAD EL MOSTAFA

15/08/1962

Date de naissance :

Adresse : **2005 107 ALMANARA**

Autoroute 2005 107 ALMANARA

Tél. : **0661823349** Total des frais engagés : _____ Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

MOURAD EL FADIL
Oncologue
Bd la Granda Centrale Résidence
El Jadida 2005 Casablanca

Date de consultation : **12 JAN 2021**

Nom et prénom du malade : **RAGAD EL MOSTAFA**

Age:

Lui-même

Conjoint

Enfant

Lien de parenté :

V. de refracti-

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : **16/02/2021**

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27 JAN 2021	C		800.00	INP : 09104983 M. MOURAD EL FADIL Ophtalmologue S. Bd la Grande Cévenne Résidence N° 112 - 34240 Leucate Hay Mohamed Téléphone : 04 67 31 55 55 - Courriel : m.fadil@orange.fr

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre	Montant détaillé des Honoraires
S	10/01/2022	AM PC IM IV	2000.00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'O.D.F.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP :
				INP : []
				COEFFICIENT DES TRAVAUX []
				MONTANTS DES SOINS []
				DEBUT D'EXECUTION []
				FIN D'EXECUTION []
				COEFFICIENT DES TRAVAUX []
				MONTANTS DES SOINS []
				DATE DU DEVIS []
				DATE DE L'EXECUTION []

O.D.F.
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	35533411	11433553
G		

(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel. Therapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. EL FADIL Mourad
OPHTHALMOLOGISTE

Spécialiste des Maladies & Chirurgie des yeux



الدكتور الفاضيل مراد

إختصاصي في أمراض و جراحة العيون

Laser - Angiographie des yeux
Lentilles de Contact - Strabisme

Membre Titulaire de la Société
Française d'Ophtalmologie

أشعة الليزر - العدسات اللاصقة
تصوير شرايين الشبكة، طب الحول

عضو دائم بالجمعية الفرنسية
لطب العيون

Casablanca, le

27 JAN. 2021

الدار البيضاء، في

RAGADi EL Mostafa

MONTURE +VERRES POUR LA VISION DE LOIN:

Oeil Droit : -0.25 (-150 à 90)

Oeil Gauche : -0.25 (-2 à 90)

ADDITION VISION DE PRES:

+2.50

✓ ✓

✓

Dr. MOURAD EL FADIL
OPTICIEN OPHTALMOLOGISTE
76 Bd La Ceinture Résidence
El Khair Hay Mohammadi Casablanca
Tél: 0522 61 24 52

إقامة الخير 76 ، شارع الحزام الكبير الطابق الأول رقم 112 - الحي المحمدي - الدار البيضاء - (جانب قيسارية عزيزة)
Résidence EL Khair - 76, Bd. la Grande Ceinture 1^{er} Etage N° 112 Hay Mohammadi - Casablanca
Tél. : 0522 61 24 52 - (à coté du kissariat Aziza)

نظارات الحياة LUNETTES DE LA VIE

Bloc (EF) Souk Koria N° 116
Casablanca
Tél. : 0522 80 87 96 / 80 02 81
R.C. : 247708 - I.F. : 45519260
Patente : 36611440
ICE : 000885021000189

FACTURE

N° 002758

سوق القرية بلوك اف رقم 116
البيضاء

الهاتف : 0522 80 87 96 / 80 02 81
R.C. : 247708 - I.F. : 45519260
Patente : 36611440
ICE : 000885021000189

Casablanca, le : 10/02/2021

M. Regzdi EL Mostafa

Doit

Docteur El Fedil Mourad

Nomenclature N° 432

OD : cyl sph	-0.25 (-1.00 à 90°)	1100,00
OG : cyl sph	-0.25 (-1.00 à 90°)	1100,00
VP	OD : cyl sph	1100,- 2.50
	OG : cyl sph	1100,- 2.50

Verres Progressif organique PBx

Montures : optiques

700,00

Arrêté la présente Facture à la somme de :

Dix Dhs Neuf Cent 2900,-

LUNETTES DE LA VIE
Mohamed ROKNEDDINE
Opticien Optométriste
Souk Koria Bloc (EF) N° 116 - Casablanca
Tél: 0522 80 02 81

OG